

Guide du **commerçant**

JE CONSTRUIS MON PROJET
JE TROUVE UN LOCAL
J'OUVRE MON COMMERCE

ÉTAPE 1

JE CONSTRUIS MON PROJET

1. Je m'informe auprès des partenaires qui peuvent m'aider à construire mon projet et à le financer

- À la **Mairie**, le **service Petites Villes de Demain** peut m'accompagner et m'orienter vers les interlocuteurs les plus adaptés
Contact : 06.41.23.56.58 ou pvd@saintvallier.fr
- À la **communauté de communes Porte de DrômArdèche**, le service Économie me guide dans le montage de mon projet et me renseigne sur les aides financières que je peux solliciter (Aides à l'investissement de la Région, aides à l'investissement et au loyer de Porte de DrômArdèche, etc.)
Contact : 04.75.23.45.65 ou economie@portededromardeche.fr
- La **CCI** (Chambre de Commerce et d'Industrie) de la Drôme a pour mission première d'accompagner la création et le développement des projets d'entreprises, notamment commerciales.
Contact : Carine Larmérand au 06.79.64.10.18
ou **c.lamerand@drome.cci.fr**
- D'autres acteurs peuvent me proposer des solutions de financements originales selon mon projet :
 - **Initiative 2607** propose des prêts d'honneur à taux zéro ou des garanties bancaires pour faciliter la réussite de mon projet.
Contact : Arnaud Ancelin au 06.31.78.52.29
ou **a.ancelin@initiative2607.fr**
 - **L'ADIE** est une association qui peut me proposer des formations ou des solutions de financement.
Contact : Bénédicte Carel au 06.45.51.62.08
ou **bcarel@adie.org**

2. Je vérifie que j'ai rempli toutes les formalités nécessaires

L'ouverture d'un commerce nécessite différents types d'autorisations et de démarches à effectuer. Je peux vérifier sur **entreprendre-servicepublic.fr** que je n'ai rien oublié pour démarrer mon activité sereinement !

ÉTAPE 2

JE TROUVE UN LOCAL

1. J'ai un projet mais pas encore de local

Après avoir consulté les annonces en ligne ou auprès des agences locales, je peux contacter la **Mairie** au **06.41.23.56.58** ou **pvd@saintvallier.fr**

2. J'ai un local que je souhaite aménager

- Je respecte les **règles d'urbanisme** en vigueur (ouvertures, menuiseries, façades...). Si nécessaire, je peux consulter le PLU sur **www.saintvallier.fr/cadre-de-vie/urbanisme/plu-zonage-et-reglement** ou me renseigner auprès du **service urbanisme** de la ville au **04 75 23 54 52**.

Avant tout travaux, je dépose un permis de construire ou une simple déclaration selon le projet préalable.

- Je respecte **les formalités** si je souhaite apposer ou modifier **une enseigne**. Je remplis le CERFA disponible sous **https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R24287**, si mon établissement est situé dans le périmètre SPR.

3. Je n'oublie pas l'accessibilité

- Tout commerce est classé comme un ERP (Etablissement Recevant du Public) et doit en cela respecter la réglementation en vigueur en termes d'accessibilité. Pour ce faire, je dépose en Mairie une Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP (même pour un simple aménagement intérieur : rayonnages, installation de mobilier...), que je télécharge sur **https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R10190**.

Pour m'aider dans cette démarche, je peux solliciter l'architecte conseil auprès de la CCPDA : **habitat@portedromardeche.fr**



Les diverses demandes d'autorisation doivent être déposées et obtenues en amont des travaux ou de l'ouverture de mon commerce.

La commune se réserve le droit de procéder à une fermeture administrative en cas de non respect des règles en vigueur.

ÉTAPE 3

J'OUVRE MON COMMERCE

1. Je respecte et je fais respecter les bons usages en termes de :

- **Stationnement**

Je respecte les conditions de stationnement selon les 3 zones présentes à Saint-Vallier :

- zone blanche (stationnement libre)
- zone bleue (stationnement pour 1h30 maximum)
- zone « arrêt minute » (15 ou 30 mn).

- **Déchets**

Je trie mes déchets et je les apporte aux points d'apport volontaires disponibles dans toute la ville. Je suis responsable de la propreté de mon pas de porte.

2. Je respecte la réglementation sur l'occupation de la voie publique

- **Si je veux installer une terrasse, un présentoir ou un chevalet**

Je dépose une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public que je trouve sur le site de la ville :

<https://www.saintvallier.fr/cadre-de-vie/tranquillite-publique>

3. Je peux rejoindre l'UCIA, association des commerçants et artisans de Saint-Vallier pour m'inscrire dans un collectif et participer aux animations et à la dynamique de la ville. Je les contacte sur contact@saint-vallier.com

4. Je peux faire appel à la police municipale si je suis victime d'un vol ou d'une agression, si je constate des incivilités qui gênent mon activité commerciale ou encore si je repère un comportement suspect.

Contact : 06.83.89.75.17 ou le 17

Votre contact en mairie de Saint-Vallier

Service "Petites Villes de Demain"

Place Dr Auguste Delaye BP41 - 26241 Saint-Vallier

Tél : 04.75.23.07.66 - E-mail : pvd@saintvallier.fr